L'ABEILLE.

PAR [illegible], MAGNE & CO. [illegible] RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT

Prix [illegible] par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année [illegible] piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par [illegible] semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on [illegible] le vendra [illegible] payé à un domicile [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] avant que les comptes arriérés ne soient [illegible] Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit une semaine [illegible] avant le terme de leur abonnement, se soustrairont.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement [illegible] dans l'annonce originale, devra [illegible] une nouvelle annonce. Le carré se [illegible] DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les [illegible] personnes tenant magasins de détail. $50 [illegible] Commission [illegible] encanteurs et autres [illegible] avec privilège [illegible] navires, [illegible] $80. Ces abonnements [illegible].

[illegible] annonceurs aux avis est limité [illegible] semaine.

[illegible] avec les partis [illegible] ventes [illegible] annonces [illegible] par [illegible] par carré pour chaque [illegible].

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, seront [illegible] ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire, et [illegible] l'abonné à l'année, telles que ventes [illegible] de justice, ventes [illegible] marrons [illegible] payées à [illegible] séparé.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, en [illegible] répondant.

Les Cafetiers et autres endroits ouverts pour la réception du public, faisant insérer chaque jour des [illegible] annonces, pendant la saison, [illegible] sera [illegible] $150.

Les ANNONCES de candidature à des emploi publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

A LOUER.

A LOUER PRESENTEMENT—Le Magasin No 51, rue Toulouse, vis-à-vis la Banque des Citoyens, et un grand Magasin de dépôt situé au fond de la cour. Il y a un rail pour entrer les marchandises dans ce dernier. S'adresser a R. BRUGIER,
29 nov No 9, rue St. Louis.

A LOUER—Trois maisons en briques [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à JACOB HART, [illegible] rue Conti

A LOUER jusqu'au 1er octobre 18[illegible], à un prix réduit—Une maison à deux étages très commode, située dans la rue du [illegible] la rue Casacalvo. S'adresser [illegible] de la Douane. 12—10—3p

RIZ—[illegible] tierçons nouveau; 30 caisses tabac du Kentucky [illegible] LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

CHARRUES—200 de Maysville no 1 et 2, [illegible] de tranchage et propres à une sucrerie.
10jan LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

GRAISSE—500 barils lard en feuille; porc frais [illegible] 200 barils à vendre par
10jan LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

PIASTRES Mexicaines—1500 à vendre par
10jan O. H. MIESAGAES 45 rue Bienville.

HUILE DE TANNERIE—10 barils excellente qualité, à vendre par
10jan KIDDER & HEAD 99, Camp.

ACIER D'ALLEMAGNE à vendre, 40 pierres à moulin, de Cologne, à vendre par
10 jan F. G. GOERGEN & CO.

ABSYNTHE SUISSE—100 caisses véritable, de Jean Renaud, à vendre par
10 jan F. G. GOERGEN & CO.

GENIEVRE DE HOLLANDE—20 pipes dans le magasin de la Douane, à vendre par
10 jan F. G. GOERGEN & CO.

VIN DU RHIN des meilleurs crues, [illegible] à vendre par
10 jan F. G. GOERGEN & CO.

CHAMPAGNE—200 paniers en bouteilles d'une [illegible] et d'une demi pinte, marque du Duc de Montebello en débarquement du navire Granville, à vendre par
10 jan F. G. GOERGEN & CO.

RAISINS—500 caisses [illegible] et [illegible] caisses moutarde anglaise [illegible] à vendre par N F COMLY,
97. Camp

EXTRAIT COMPOSE DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU.
PAR THORN.
Et approuvé par la Faculté de Médecine.

REMEDE [illegible] pour gonorée, rétrécissements de l'urètre, douleurs du dos et des [illegible] pollutions nocturnes, éruptions scorbutiques, &c. &c.

[illegible] est ce remède au public le propriétaire se [illegible] aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales Facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvénients attachés à son emploi. L'analyse a conduit l'inventeur à penser qu'en le concentrant ce médicament serait administré avec plus d'utilité dans son état naturel. Cha[illegible] entre dans la composition de ce remède [illegible] la vertu des autres et [illegible]. Ces ingrédiens sont rangés parmi ceux qui jouissent de la plus haute réputation parmi les savans et les praticiens. Ils opèrent d'une manière [illegible] surpassant en même temps toutes les espérances qu'on aurait pu concevoir, et pourvu [illegible] avec un avantage égal dans toutes [illegible] de la maladie. Les plus grands médecins, les plus forts chirurgiens de l'époque actuelle ont [illegible] favorablement en faveur de la salsepareille, [illegible] continué sur la plus large échelle. C'était un remède favori du célèbre docteur Abernethy dans toutes les affections vénériennes, dans les syphilis éruptions en [illegible] qui naissent d'un dérangement dans les fonctions digestives. Le remède avant été soumis à l'examen de hommes les plus distingués, de la faculté et [illegible] épreuve par eux, ils ont manifesté [illegible] satisfaction touchant l'efficacité extraordinaire [illegible] de leurs mains. Leur opinion [illegible] après. Il est préparé par S [illegible] de Londres, dont les seuls agens à la Nouvelle-Orléans sont MM.,
SICKLES & co,
[illegible] 40, rue du Canal.

La société existant sous la raison DEPOUILLY FRERES & Co. pour l'exploitation d'un moulin [illegible] est dissoute d'un commun accord à partir [illegible] décembre 1839, toutes les réclamations à [illegible] l'établissement à partir de ce jour doivent [illegible] à J. Depouilly jeune, gérant du dit [illegible].

Messrs. Depouilly Frères rappellent à Messieurs les entrepreneurs qu'ils ont toujours du plâtre calciné [illegible] au-dessus du [illegible] supérieur en qualité. Ils font savoir aussi qu'ayant fait construire une machine à [illegible] le plancher (planing machine) il seront [illegible] des personnes qui voudront leur en [illegible] façon cyprès ou pin jaune, de [illegible] avantage sur les autres moulins de ce genre [illegible] passer depuis un demi pouce jusqu'à [illegible] pouces jusqu'à [illegible] ce jour par M. sors les [illegible] feront tout ce qui dépendra d'eux pour [illegible] demandes sous tous les rapports. [illegible] pour plâtre ou plancher, rue Conti, chez [illegible] ou à J. Depouilly jeune, encoignure Urquhart et Marigny, rail-road Pont[illegible].
[illegible] DEPOUILLY FRERES.

S. J. SYLVESTER, Courtier d'Actions et de Change à New-York, a l'honneur d'informer [illegible] qu'il a transféré son [illegible] No 22 Wall street et 130 Broadway [illegible] établi depuis 15 années, et [illegible] d'autres bureaux, ni dans cette ville ni [illegible].

[illegible] livre aux affaires du change dans toutes leurs [illegible] et achète des actions et autres fonds [illegible] monnaie étrangère, or et argent, [illegible] recouvrements aux taux ordinaires et avec exactitude des traites et billets aux Etats Unis, au Canada et en [illegible].

[illegible] constamment des traites de 5 l. s. et au [illegible] à vue pour toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, et donne [illegible] les plus hauts prix des lettres de change, et billets de la Banque d'Angleterre.

[illegible] donne aux communications écrites la même attention qu'aux communications verbales, son adresse [illegible] S. J. Sylvester 130 Broadway ou 22 Wall street New York.
14 jan—1m

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de [illegible] de vapeurs, à vendre par le soussigné, [illegible] plusieurs années, et sur la demande [illegible] plus influens de la Nouvelle-Orléans, M [illegible] un établissement de bain de vapeur au moyen d'un appareil déjà connu, [illegible] l'expérience lui a appris à modifier, [illegible] a rendu l'emploi tellement facile, que le [illegible] le moins intelligent peut le mettre en action et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre [illegible] incapables des maladies attenantes de la goutte, [illegible] de toute nature, tumeurs, maladies [illegible] psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de [illegible] et remplacer les bains ordinaires [illegible] indispensables dans un ménage un [illegible] dans de grands établissements, tels [illegible] hôpitaux, &c.

[illegible] étant à une époque rapprochée de son [illegible] France, offre à traiter de six appareils [illegible] à Paris il donnera sur la [illegible] toutes les renseignements nécessaires, et communiquera les certificats [illegible] Europe, ainsi que des rapports [illegible] savantes qui ont été appelés [illegible] sur le système de bains si [illegible] en France, Allemagne, Italie.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond [illegible] qu'il a joint toutes espèces [illegible] de barreau
GICQUEL,
Enc. Bourbon et Ste Anne.
[illegible] Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux [illegible] comme précédemment. 11

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société [illegible] existant ci-devant, entre les soussignés sous la raison de WALSH & LYALL, [illegible] de ce jour, par consentement mutuel. Les affaires de la société sera seulement employé à sa liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1839.
J. W. WALSH,
[illegible]—3 JOHN LYALL.

Les soussignés se sont, aujourd'hui, associés [illegible] pour la profession générale des toitures. Ils [illegible] avis à leurs amis et au public [illegible] grand assortiment d'ardoise, [illegible] de tous genres, en quantités [illegible] Les [illegible] apprendre que [illegible] de toiture et autres [illegible] les Remparts, entre celles St Louis et [illegible] peut être assuré qu'on mettra du [illegible].
[illegible] aux prix des plus élevés de la [illegible] vieux cuivre et de plomb.
LYALL & DAVIDSON.

AVIS—Le public est prévenu de ne point accepter [illegible] billets tirés par le soussigné, ordre de Jos [illegible] date du 9 octobre 1839. Huit de ces [illegible] de $300 chaque à 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14 et [illegible] billets de $500 chaque à 6, 7, 8 et 9 [illegible] et l'un pour $125 22 cts, étant en tout [illegible] neuf cent vingt-deux piastres et 22 cts. [illegible] précautions ayant été prises contre ces 13 billets, [illegible] ne seront pas acquittés au cas où ces précautions [illegible] effet,
[illegible] JOHN BEIN.

CHEMISES de couleur—25 douz. chemises [illegible] 25 douz. mouchoirs batiste à vignettes; bonnets d'enfants brodés, à vendre par
[illegible] LOISON & SILVESTRE, 73, Royale

Pour [illegible] Van Buren, Fort Smith et les ports intermédiaires.

Le steamer BURLINGTON, capitaine Mitchell, est prêt à recevoir du fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au pied de la rue Poydras ou à BOGERT & HAWTHORN,
11 jan 63, rue Gravier.

Pour St. Louis et les Ports intermédiaires.
Le steamer LITTLE RED, capt. Rice, étant pleinement [illegible] et ayant une partie de son chargement d'engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. MERRITT,
14 jan 53, rue du Camp.

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires, Le bateau à vapeur AUGUSTA, capitaine A. Gaks, partira pour les ports susdits, samedi, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à SMITH & VOORHEES,
17 janv 35, rue du Camp.

Pour Liverpool.—La VISTULA n'a besoin que de 40 à 50 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à
GEORGE GREEN & BRO
17j 26, Camp.

POUR LE HAVRE, (passage seulement) Le navire ANTIOCH, capt. Wescott, a la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement s'adresser à S & J WHITNEY,
17 jan 73, Camp.

POUR STOCKHOLM—Le brick suédois OSCAR, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
17jan R GRONING & co.

POUR CHARLESTON—La goélette MASSON, capt. Davy, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
11jan J H. ASHBRIDGE, 63 Commune.

A FRETER—La goélette MONITOR, capitaine Sisman, du port de 170 tonneaux. S'adresser à
17jan J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick CABALLERO partira sans faute demain au soir. Les passagers voudront bien être rendus à 5 heures. 17jan

Pour CHARLESTON—Le brick GRANGEE, capt. Gilchrist, ayant son chargement engagé, peut recevoir encore 50 colis pour fret. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
11 jan 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick MARGARET, capt. Smith, ayant une partie de son chargement engagé partira incessamment, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
11 jan 24, Douane.

POUR LA MOBILE PAR LE NOUVEAU BASSIN.—La goélette SELECT capitaine William, est en déchargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,
11 jan 65, rue de la Commune.

POUR FRETER—La belle goélette [illegible] HATFIELD, capt Felix. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
11 jan 65, Commune.

POUR PENSACOLE—(Par la voie du nouveau bassin)—La goélette ADELAIDE, capitaine Clark, partira incessamment. S'adresser au capitaine à bord ou à
11janv J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE—La goélette WILLIAM J. WHRTSON, se chargera de 200 balles environ et partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE,
11 jan 65, Commune.
Un brick excellent partira après le Whatson et sans délai.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe JOHN BOLTON, capitaine Teulen. Pour fret s'adresser à
11jan Wm. G. HEWES & co, rue Natchez.

POUR BOSTON—La barque TARQUIN, capt Horner, partira incessamment. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à
11jan S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Une goélette fine voilière peut prendre 200 boucauts sucre à fret.
11jan JAS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

LIGNE DE LA NLLE ORLEANS ET DE LA MOBILE

POUR LA MOBILE, via Nouveau Bassin—La goélette paquebot PIGNOT, capt. Marson, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE,
1er janv 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALHAMBRA, capt. Davis, partira incessamment. Pour fret de 300 balles coton ou pour passage, s'adresser à
S. P. WHITNEY,
1er janv 73, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le navire CRATON, ayant déjà reçu une partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à S. & P. WHITNEY,
1er janv 73, rue du Camp.

POUR BOSTON—La barque BOSTONIAN, capt L B Gilchrist, ayant la moitié de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord près du marché ou à G. BEDFORD & BECK,
4jan 24 Douane.

POUR MATAMOROS.
La goélette CUMANCHE, capitaine Dumas, partira pour le port ci-dessus dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue de l'Esplanade, ou à
S. T. LAGUERENNE & Co.
4 janv 57, rue Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE—La goélette JUDGE HITCHCOCK, capt Hathaway, est prête à recevoir du fret pour la destination ci-dessus, s'adresser au capt. à bord ou à
4 jan S P ANDREWS, 22, Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1, PACTOLUS, capitaine Harding, partira incessamment. Pour balance de fret s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & CO,
3 janv 26, Bienville.

VENDRE—Le fort bateau à vapeur FAIR STAR, ayant 85 pieds de longueur, 19 de largeur et 17 de profondeur, en bon état, tel qu'on peut le voir à Carollton. Pour les conditions, s'adresser à PIERCE SHANNON & BRO,
3 janv 57, rue des Magasins.

A FRETER—Pour la Havane ou un des ports du Mexique—La belle goélette américaine WATER WITCH, capitaine Arnoux. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. CAPDEVIELLE & Co,
28 dec 19, rue Toulouse.

POUR TRIESTE—Le brick CONDOR, capitaine Gréteuille, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à bord ou à
30 dec T. BARBANCEY, 6, rue Conti.

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière AMOS PATTEN, capt. Thompson, partira incessamment, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
30 dec R GRONING & Co.

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance du fret et passage s'adresser à bord au quai de la rue St Joseph ou à
20d STETSON & AVERY.

A FRETER—Le brick COURIER, capitaine Williams, est prêt à recevoir du fret pour n'importe quel port au Sud de Hatteras. S'adresser au capitaine à bord, ou à
27d BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav

A FRETER—La barque Marion, capitaine Tripe, du port d'environ 600 balles. S'adresser à
VENNARD & GODDARD, 36 Camp

A FRETER—La goélette CANING, du port de 100 ou 110 boucauts, prendra du fret pour un des ports du sud s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
25 déc 65, Commune.

POUR CHARLESTON—La goélette ELIZABETH, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à
24d J. B. FIELD, 78 Bienville.

POUR CHARLESTON—La goélette HARRIET, capt. Jones. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAS. H. ASHBRIDGE,
25 déc 65, Commune.

POUR BALTIMORE ET NORFOLK—Le brick A 1 UNCAS, capt. Birch, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & CO,
14 déc 88, rue Douane

POUR BALTIMORE—Le brick BORDEAUX, capt. Morison, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. BEDFORD & BECK,
23 déc 21, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, capt. J. S. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
20 dec 24, Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire CARAVAN, capitaine Nichols, partira incessamment. Pour fret de 100 balles de coton ou pour passage, s'adresser à
27 d S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire PERUVIAN, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à
27 déc S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque ELEANOR, capitaine McPherson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS,
25 d 9, Place de la Banque.

POUR LIVERPOOL—Le navire (A. 1) PONTIAC, capitaine Parker ayant toute sa charge engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
17 déc 57 Magasins.

POUR LE LIVERPOOL—Le navire MAJESTIC, capt. Mustan, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton et passage s'adresser à
14 d S. & J.P. WHITNEY, 73 Camp.

A vendre chez le soussigné.
VINS de Bourgogne:
Clos de Vougeot et Chambertin,
Champagne 1ère. qualité,
Vin de Bordeaux rouge et blanc, en barriques, demi barriques et caisses,
Vin de Marseille,
Eau-de-vie de cognac vieille,
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs assorties,
Salaisons assorties,
Absinthe Suisse, marque Yersin et Lecouhdé,
Fromage de Gruyère. SCHOPFFERD & Co,
4 janv 23, rue Toulouse.

CIGARRES—115 milliers cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
16jan 80, rue St. Louis.

BARRIQUES, boucauts, tierçons et barils, à vendre par COIT & Co. 20, Douane. 16 jan

SUCRE et mélasse à vendre sur habitation, par
16 jan GOURDAIN & BENIT, 13, Conti

SIROP de Baterie, 31 barils en débarquement de la goélette Mexico, à vendre à prendre un baril ou plus par GOURDAIN & BENIT,
16jan 13, rue Conti

COTONNADE des Attakapas superfine, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
16 jan 25, rue St. Louis.

FUTS de [illegible] à vendre à bas prix pour clore une facture par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
16 jan 25, rue St. Louis.

DRAPS de Philadelphie, récemment reçus, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
16 jan 25, rue St. Louis.

POUR le débarcadère de WILLIAMS, YAZOO, ET VICKSBURG.—Le steamer PANOLA capitaine Mosby, partira sans faute samedi, pour les ports ci-dessus, et ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue de la Douane, ou à
J. HALL & H. B. BEIN,
16 jan 19, Nouvelle-Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON, QUINCY & WARSAW—Le steamer ENZI, capitaine Wm. Thomas, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN,
16 janv 63, rue Gravier

POUR LITTLE ROCK, Vanbury, Fort Smith et Fort Gibson—Le steamer JOHN JAY, capt Mason, ayant une partie de son chargement d'engagé, partira pour les ports ci-dessus et ports intermédiaires, lundi 20 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier, ou à WILLIAMS S BROWN, 26, Gravier.

POUR LA MOBILE—Le paquebot régulier MARY ELLEN, capitaine [illegible], prendrait encore 150 barils et partira demain. S'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
16j 65, Commune.

POUR MARSEILLE, (partant samedi, 18 du courant)—Le navire de première classe ARTHEMISE, capitaine Lefèt, partira comme ci-dessus. Pour fret de 94 balles coton, s'adresser à
A. MOLIER,
16 jan 85, St. Louis.

POUR LE HAVRE.
Le navire français PAULINE, capitaine Guignot, ayant la majeure partie de sa chargaison engagée, sera expédié immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co.
16 janv 26, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick GROWLER, capitaine Ulmer, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à
15j S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW YORK—La goélette PROXY, capitaine Jameson, partira sous peu. Pour fret sur le pont ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY,
15 jan 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire TALMA, capitaine Cayol, partira sous peu de jours. Il peut recevoir encore 100 balles de coton. S'adresser à F. PERRET,
15jan 59, rue Toulouse.

POUR APALACHICOLA.—La belle goélette S PHILLIPPS, Capt. Bailie, ayant une partie de son chargement d'engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord au mouillage Picayune, ou à
WOOD & SIMMONS,
15j 80, rue des Magasins.

POUR BOSTON—Le navire HANOVER, doublé en cuivre, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
15jan S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick Moxey, Capt Grant, ayant son chargement d'engagé, peut recevoir encore 100 bbls sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à
G BEDFORD & BECK,
13j 24, rue de la Douane.

Ligne de paquebots de Lombard entre Boston et la N Orléans—POUR BOSTON.—Le paquebot CINCINNATI, capt. S. C. [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Joseph, ou à
13jan H. A. NORCROSS, 66 Camp.

A FRETER—Une goélette doublée et chevillée en cuivre, de 12 tonneaux, est actuellement prête à recevoir du fret. S'adresser à
WM. C. TOMPKINS & co,
14jan 66, rue du Camp.

POUR TRIESTE—Le brick BRILLANT, doublé en cuivre, capt. Hepburn, ayant presque tout son chargement, partira incessamment. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à
14 jan J S T ASHBRIDGE, 65, Commune

POUR PHILADELPHIE.
Le brick SNOW, capt. Sherondike, ayant reçu presque tout son chargement, partira incessamment, pour fret de 60 balles coton et quelques articles légers, s'adresser à bord au dessus de la rue St Joseph ou à
GEO GREEN & BROTHERS,
14 jan 26, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire VISTULA, ayant la plus grande partie de son chargement, peut recevoir encore 50 à 75 balles. Pour fret s'adresser à
GEO. GREEN & BRO.
14 jan 26, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—Le navire français PAUL EMILE, capt. J. Nouvel, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 1er février prochain. Pour fret [illegible] de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
F. JORDY,
14j—15 118, Royale.

POUR BOSTON—Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Boston—Le paquebot JACOB PERKINS, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à
JOHN A. MERRITT,
14 jan 53, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le paquebot MARY KINGSLAND, capt. Robt. McCerren, ayant une partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour fret de 500 balles coton ou passage, s'adresser à bord vis à vis le wharf de la rue St. Joseph, ou à
11jan PETER LAIDLAW, 51 Camp.

A FRETER—Une bonne goélette du port de 150 tonneaux, désirerait se procurer du fret pour un port au sud du Hatteras, Savannah serait préféré. S'adresser à
11jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

A FRETER—On demande à fréter un navire de première classe, du port de 700 balles coton pour la Méditerranée.
14jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

A VENDRE—La belle goélette AID, de 82 tonneaux, doublée en cuivre, n'ayant que deux ans de service. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à
14jan R. GRONING & co.

POUR LA HAVANE—Le brick CABALLERO, construit à Baltimore, capitaine Stathington, partira samedi, 18 du courant, ayant les deux tiers de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 jan R. GRONING & Co.

POUR NORFOLK—Le brick MARY, capitaine Averill, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 jan KIDDER & HEAD, 99, Camp.

POUR BOSTON—La barque GLEANER, capitaine Stevens, a besoin de 50 tonneaux de fret et peut prendre des passagers S'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
10 janv 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire TAMENAND, capitaine Borland, partira incessamment; pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
10 janv 73, rue du Camp

POUR COWES—La barque AMES PATTEN, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement d'engagé partira incessamment.
S. & J. P. WHITNEY,
10 janv 57, rue du Camp

A VENDRE—La belle goélette VIOLA, telle qu'on peut la voir au bas de la rue St Pierre, construit en 1830, pour plus grands détails et conditions, s'adresser à
10j KIDDER & HEAD, 29, Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire de première classe ARTHEMISE, capitaine Lefol, partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à
AUGTE. MOLIER,
10 j 85, St Louis.

A FRETER—La barque MARINE, capt. M. Tripe, du port de 500 balles—Un fret pour la Méditerranée serait préféré, pour conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à
V. NNARD & GODDARD,
10 jan 36, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ALEXANDRE TOUSSIN, capitaine Le Rommain, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co,
7 jan 26, Bienville.

POUR LE HAVRE—Le magnifique paquebot neuf, GRAVILLE, capt. Le Roch, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à BLANCHARD EIMER & Co,
7 janv 26, Bienville.

A FRETER—La goélette WATERWITCH, capt Arnaux. S'adresser à
A. CAPDEVIELLE & co,
7jan 19, rue Toulouse.

POUR NEW YORK—La barque GALILEO, capitaine Lombard ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. S'adresser à
7jan BEDFORD & BECK, 21 Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire la FORTUNE, capitaine Lemarié, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
6 jan—6 J. VATINEL & PORTZ.

ON DEMANDE un navire à fréter sur le champ, pour New York. S'adresser à
7 janv JOS H. ASHBRIDGE, 65, Com.

POUR GALVESTON, MATAGORDA ET LYNNS—La goélette AUGUSTA, capt Lord, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune, 7 janv.

ON DEMANDE un navire à fréter sur le champ, pour Boston. S'adresser à
JOS. H. ASHBRIDGE,
7 janv 65, Commune.

POUR BOSTON—Le brick ALBION, capt. Stockport, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis le batiment angulaire de la rue Delor[illegible] ou à
7jan JOHN MERRITT, 53 Camp.

POUR NEW-YORK.
Le brick NORTH, capitaine Crawford, ayant une partie de son chargement engagé partira immédiatement Pour fret ou passage, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
7 jan 99, rue du Camp.

POUR MOBILE—Via Nouveau-Bassin—La goélette MARY ELLEN, capitaine Ellen, ayant une partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
3 jan 65, rue de la Commune.

POUR MOBILE—Le schooner CAISSIUS, capitaine Prie[illegible]ly, ayant une partie de son chargement engagé partira incessament, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
3 jan 65 Commune.

POUR PHILADELPHIE—La goélette WILLIAM J. WATSON, capt. Merryman, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE,
3 jan 65, Commune.

POUR MOBILE—La goélette CHAS W BRUSWOOD, capitaine Twer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, demande un chargement sur le pont.
JOS. H ASHBRIDGE,
3 jan 65, rue de la Commune.

ARTICLES de parfumerie—Huile à la rose bergamote, lavendre, néroli, et macassar savons, poudre à figure, beaume de colombie, eau de cologne, carmin, et différens autres articles, à vendre par
H. CURTIUS, Apothicaire.
11 déc Encoignure Tchoupitoulas et la Course

100 Barils Whiskey rectifié.
100 do porc Mess,
600 barils farine,
1500 barrillets lard,
épaules et cotes jambons,
50 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par
16 jan JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

Vente d'immeubles de valeur dans la ville de la Nlle Orléans.

PAR HEWLETT & CENAS.

LE soussigné encanteur mettra en vente par le ministère de MM. Hewlett & Cenas encanteurs, sans réserve aucune, le vendredi 31 janvier 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après, savoir:

1o. Sa maison de résidence, rue Carondelet, étant la huitième à partir de l'encoignure des rues Flévia et Carondelet; le terrain sur lequel elle est bâtie mesure 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Carondelet, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur mesure américaine. Sa maison d'habitation est un beau bâtiment en briques à l'épreuve du feu, à trois étages avec vastes emplacemens, sur l'arrière écurie, salle de bain &c. le tout ensemble formant une des plus agréables résidences qu'une famille nombreuse puisse rencontrer à la Nlle Orléans.

Conditions.—$1,500 comptant, et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction et par coupons convenables au vendeur; les dits billets portant 7 pour cent d'intérêt par an. La possession devant en être donnée au 1er juillet prochain, et la rente payée depuis le jour de la vente jusqu'à celui de la remise à raison de $1500 par an.

2o. La propriété adjoignant l'église du Christ, mesurant 76 pieds 3 pouces de face sur la rue Bourbon, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur, mesure américaine, faisant trois magnifiques terrains à batir, de 25 pieds 5 pouces de face chaque. Sur cette propriété se trouve un ancien édifice sur le derrière de la rue, qui produit aujourd'hui $25 par mois.

Conditions—Trois mille sept cent piastres comptant, l'acheteur se chargeant du payement d'un bond de $10,000 à la Banque de la Louisiane, lequel sera réduit d'un 5eme chaque année, à partir de juillet 1840, jusqu'à parfait paiement; l'intérêt du bond devant à partir du 21 juillet 1840, être payé d'avance et ne doit pas être considéré comme faisant partie du montant de la somme à laquelle la propriété a été vendue. L'acheteur doit aussi se charger de l'hypothèque envers la Banque de la Louisiane, par laquelle le payement de ce billet est garanti. Il devra aussi répondre du payement de la rente du terrain à la corporation, aux taux de 6 pour cent par an sur $1,000 et qui ne seront pas à déduire du montant de la vente de la propriété, et pour la balance l'acheteur donnera des billets endossés à satisfaction et en coupons convenables au vendeur, à 12, 18 et 24 mois de date portant un intérêt de 7 pour cent par an et avec hypothèques. Possession en sera donnée immédiatement.

3o. La propriété située rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, où demeurait en dernier lieu le soussigné, et mesurant environ 40 pieds de face à la rue Bienville, sur 108 pieds de profondeur mesure française, et sur laquelle se trouve une bonne maison d'habitation en brique, à un étage, et sur les derrières un grand batiment à deux étages, qui se loue aujourd'hui $1,000 par an.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et en coupons a la convenance du vendeur et portant intérêt de 7 pour cent par an et garantis par hypothèques sur ladite propriété; possession en sera donnée immédiatement.

4. Deux lots vacants situés rue Suzette entre les rues Tchoupitoulas et de la Levée, mesurant chacun 22 pieds 2 pouces de face à la rue Suzette sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, mesure américaine; ils sont entourés d'une barrière neuve construite avec de forts pieux, avec une grande porte sur le devant.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés et partagés en telles sommes qu'il sera convenable aux acquéreurs, avec intérêt de 7 pour cent par an, et garantis par hypothèque sur les propriétés. Possession sera donnée immédiatement.

Les propriétés ci-dessus sont tellement connues qu'il est inutile d'en donner une description détaillée
17jan WM. CHRISTY.

PAR PIERRE EDOUARD TRICOU.

IL sera vendu lundi, le 27 janvier 1840, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi précis, les propriétés [illegible]:

1o. Un terrain situé rue de la Levée entre les rues Bienville et Conti, ayant 21 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes de face à la Levée sur 181 pieds 2 pouces de profondeur, borne d'un côté par M. de Pontalba et de l'autre par la succession J. J. P. Mercier, avec les bâtisses qui y sont construites, consistant en un magasin et arrière magasin, tous deux en briques ouverts en arcades et à quatre étages, cour et arrière cour, le tout tenu à bail par M. J. G. Chamberlin jusqu'au 1er. novembre 1841, à raison de $2800 par an, payable par 1/12e chaque mois.

2o. Un semblable terrain situé aussi rue de la Levée entre les rues Bienville et Conti, ayant 21 pieds 3 pouces 6 1/3 lignes face à la Levée sur 181 pieds 2 pouces de profondeur, borné d'un côté par la succession J. J. P. Mercier et de l'autre côté par Mme Plantevigne; avec les bâtisses consistant en un magasin et arrière magasin tous deux en briques et couverts en ardoises et à quatre étages, cour et arrière cour; le tout tenu à bail par M. Vincent Ecard jusqu'au 1er. novembre 1841, à raison de $2800 par an, payable par 1/12e chaque mois.

3o. Un terrain situé rue St. Louis, entre les rues de la Levée et de Chartres, ayant 30 pieds français de face à la rue St. Louis, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. de Pontalba et de l'autre par M. Gme Marouche, avec la maison à étage, cuisine et autres dépendances, le tout en briques, loué en 2 locations par bail jusqu'au premier novembre 1840, à raison de $125 par mois.

Conditions—Payable en 4 termes égaux, à 6, 12, 18 et 24 mois en billets tirés et endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, devant M. C. Pollock, not. pub.

Les acquéreurs auront la faculté, s'ils le veulent, d'escompter les deux premiers termes ou l'un des deux au taux de 10 pour cent par an. 16j—9

PAR BEARD & KENDIG.
Vente de Syndics.

IL sera vendu, le 20 courant, à 10 heures, par ordre de l'honorable cour de district, le contenu d'un restaurant no. 92, rue du Camp, délaissé par James Cassidy à ses créanciers, consistant en chaises, tables, verre, porcelaine, tournebroche et autres articles etc.
16j—3

VENTES AU COMPTANT.

IL sera vendu le samedi, 25 courant, à la Bourse, rue St. Louis, au comptant les propriétés suivantes, situées à 4 1/2 milles au-dessus de la ville, environ à Hucksville, tous grands lots de batture A B C D. E. F. G. H. s'étendant de la rue Front à la rivière Mississipi et aussi les 6 lots suivants situés sur l'arrière des dits lots et s'étendant à la rue des Magasins. Le No. 1 ayant 22 lots, le no. 10, 24 lots, le no. 11, 22 lots, le no. 18, 20 lots, le no. 19, 20 lots, le no. 20, 20 lots, faisant en tout 134 lots. Dans l'îlet no. 10, se trouve une des plus belles maisons d'habitation de cet état et qui a coûté au propriétaire $16,000. Le dit îlet étant couvert de magnifiques arbres à fruit et arbres d'ornement. Plusieurs des orangers donnent des fruits la saison dernière. Une plus agréable résidence d'été ne saurait se rencontrer dans le voisinage de cette ville. Les personnes qui voudront l'acheter sont priées d'aller la visiter. On vendra en même temps 277 actions de la Banque de l'Union qui portent hypothèque sur ladite propriété.

Il sera vendu aussi au même lieu, un emplacement situé au faubourg Bouligny, servant de briqueterie en pleine opération, et d'un produit plus avantageux qu'aucune autre fabrique et fournissant des briques à la Nouvelle Orléans. Il est partagé en 68 lots, soixante six situés entre les rues Tchoupitoulas et le fleuve et deux où se trouvent les fours, les appentis &c. donnant sur le fleuve, les transports sont faciles et sur l'arrière est la branche du rail-road de Carrollton qui traverse la rue Tchoupitoulas et entre dans un des séchoirs où les chars peuvent être chargés et épargner par là beaucoup de travail et de casaux. On y accumule assez d'argile pour le travail de deux saisons et cet et prête à être mise en œuvre. Il y a aussi une grande maison d'habitation située sur le côté opposé de la rue Tchoupitoulas appartenant à l'établissement. Les plans de ces diverses propriétés peuvent être vus au bureau d'Edouard Barnett, notaire public. Si quelqu'un desirerait acheter à terme, un crédit depuis un jusqu'à 5 ans lui sera accordé pour la moitié du prix d'achat, en s'adressant immédiatement à domicile ou à M. Barnett Sr. encanteur.

Tous les actes seront passés devant M. E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 janv—11.

PAR BEARD & KENDIG.

Bel Immeuble à l'encan pour clore une consignation.

IL sera vendu mercredi, 29 de ce mois, à midi, à la Bourse St. Louis.

Trois lots de terrains mesurant 21 pieds 4 1/2 pouces de face sur 138 pieds 6 1-3 pouces de profondeur, avec toutes les améliorations, savoir: le magasin en briques qui s'étend dans toute la longueur des lots actuellement loué $1260 par an. Aussi, trois lots, adjoignant, mesurant 21 pieds 4 pouces et demi de face sur 174 pieds de profondeur avec leurs améliorations, loués $120 par an. Cette propriété est située sur la rue Tchoupitoulas près la rue Julie.

Le plan des dites propriétés est exposé à la rotonde de la Bourse St. Louis.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 13jan

PAR A. L. FERNET.
Succession de Amos H. Livermore.

IL sera vendu à l'encan Mercredi 22 janvier, à 10 heures précises, No. 25 rue de la Douane, entre les rues de Chartres et la Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 décembre 1839, les effets, et meubles ci-après spécifiés, appartenant à la dite succession.

Bottes françaises pour hommes cousues et en veau, fines, do ce simones; fortes bottes d'hommes pour la boue, bottes d'hommes impermeables, bottes fortes pour enfants; brodequins d'hommes cousus, fins; bottes Russes, grande dimension; brodequins en veau pour femmes, souliers en veau pour femmes, pantoufles de durée pour femmes, escarpins de danse pour hommes, bottes en cuir pour demoiselles; bottines en peau pour enfants; pantoufles en peau de chevreau pour femmes; 40 rames papier, 4 douzaines chapeaux de soie; livres en blanc, une malle et une caisse d'habillements, fournitures de magasin.
Conditions comptant. 11 jv—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines. Cour des Preuves, paroisse de Jefferson. J. N B. Fortier, tuteur des enfants mineurs Adolphe et Arthur Daquin vs. James Pueche, exécuteur testamentaire.

En vertu d'un writ de Fieri Facias, à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson dans cet Etat, j'exposerai en vente publique, le 20 du mois janvier 1840 sur les lieux dans cette paroisse, un sixième indévis de tous les biens et esclaves ci-dessous décrits.

1o. Le sixième indévis d'un lot ou morceau de terre établi et cultivé comme sucrerie, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, à environ trente milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 33 arpents de face sur la dite rivière sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par une propriété ci devant appartenante à Joseph Guerard, et maintenant la propriété de G. W. Buford et au bas par la plantation à sucre de Lizardi et Frères, le tout avec les améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, cuisine, magasin, sucrerie, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à mais, étables &c &c.

2o. Le sixième indévis des esclaves suivants: Blaise 42 ans, cocher; Elie 30 ans, charpentier et tonnelier; Henry 31 ans, laboureur; Sim 35 ans nègre de champ; Albert mulâtre charpentier et ingénieur; Daniel 27 ans, nègre de champ; Ben Hinburgran 33 ans nègre de champ; Frank 27 ans, cocher et laboureur; Thomas Smith 29 ans, laboureur et scieur; Ben Smith 27 ans, nègre de champ et tonnelier; Cage 26 ans, laboureur et charretier; George 22 ans, nègre de champ; César 30 ans nègre de champ; Davy 35 ans, nègre de champ; Dand 34 ans nègre de champ; Pierre 36 ans charretier; Tom 32 ans laboureur, Harvey Green 27 ans nègre de champ; Abraham 36 ans laboureur et charretier; Collins 22 ans laboureur et charretier; February 20 ans nègre de champ; Nichol 25 ans nègre de champ; Alexandre 21 ans laboureur et charretier; Augustin 60 ans charpentier; Ben 18 ans laboureur; Smart 16 ans nègre de champ; Celestine 15 ans laboureur; Daniel 16 ans laboureur; Pierre 14 ans, St. Louis 14 ans; Rose 25 ans cuisinière avec ses deux enfants, M rie 12 ans et Phrosine 9 ans; Appy 33 ans; Kinna 36 ans, avec son enfant Charles de 3 ans, Juliette 40 ans; Phebe 28 ans avec son enfant Harry de 6 ans; Maria 36 ans cuisinière; Liza 27 ans négresse de champ; Becky 25 ans negresse de champ; Maria 25 ans cuisinière; Silvy 24 ans negresse de champ; Marthe 20 ans négresse de champ; Jenièvre 14 ans; Séraphine 11 ans; Hortense 45 ans, Wiliams 32 ans; Caroline 3 ans; Old Louis 72 ans; Rachel 22 ans, 56 en tous.

3o. Le sixième indévis de tout les animaux attachés à la dite plantation.

4o. Le sixième indévis de la récolte de cette année consistant en sucre et mélasse.
Conditions—Comptant.
Paroisse de Plaquemines.
18 déc CHS. DUTILLET, Shérif.

200 Caisses bottes et souliers, 500 tonneaux cloux de Boston, 180 caisses chandelles de suif 6 8 et 4, 200 barils oignons, 9000 caisses savons de Boston, 100 caisses blanc de baleine, à vendre par
13j DAVIS & HOBART, 18, Douane.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA—Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets de pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'il savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se sont entendus afin d'en imposer au public et lui vendre ses virus et s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la théorie de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofules, Erésipèles, jaunisse, ardeur d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs de dos et de l'épine, aigreurs de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies et ulcères au nez à la gorge et à la bouche; éruptions sur la peau, bouton au visage et sur le corps, vertures en fureurs des glandes du cou, de l'estomac, toux, maladie du foie &c

FAITS QUI LES RECOMMANDENT

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier de ces pilules de salsepareille pour le sang est un médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boite.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les plus délicats et par les personnes de toute âge, sans aucun dérangement dans les occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération ou action est forte, selon la quantité prise, qu'il n'est nécessaire à qui que ce soit de se fier à une médecine pure, vive.

Il est notoire qu'il n'y a point de plus efficace purificateur du sang et le rénovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi comme le meilleur et le plus efficace pour les maladies produites par le mercure et les minéraux dans le cas d'éruption de la pierre, de la morphée, &c.

Il est notoire que ces pilules contiennent des occasions où elles ont été administrées et les a ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles de cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pilules de salsepareille et une bouteille de sirop composé de salsepareille sont suffisants pour guérir les maladies ci dessus.

Il est notoire que le seul place où l'on puisse les obtenir naturellement, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. 97—No 91—26

Sirop concentré de salsepareille préparé avec la salsepareille Honduras, de première qualité.

Pour la purification du sang, la guérison des [illegible] et autres maladies de la peau, de la bouche [illegible] &c.

Salsepareille—Lisez, réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues de tout temps par les docteurs les plus célèbres, et ont toujours été appréciées [illegible] Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de salsepareille concentré, est une préparation faite de la salsepareille d'Honduras, qui est infiniment supérieure aux autres sortes de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique avec le plus grand soin; [illegible] seulement des vertus de la salsepareille, mais aussi de tels autres ingrédiens [illegible] font que ce sirop composé est le meilleur et le plus parfait [illegible] douze de ces sirops réduit selon la [illegible] laboratoires des docteurs Edenburg et de Sp [illegible] Vendu au No 96, rue de la Douane—Défiez vous des contrefaçons!

SALSEPAREILLE.

Les pilules [illegible] et composée de salsepareille [illegible] comme l'une des [illegible] ce qu'il a [illegible] végétal [illegible] En témoignage de [illegible] cette préparation [illegible] personnes suivantes de [illegible] réputation [illegible] sont médecins [illegible] de salsepareille [illegible]

Dr. Valentine Mott,	Dr. Dyer Hosack,
Dr. Mitchell,	Dr. W. M. Niven,
Dr. R. T. Kissam,	Dr. Post,
Dr. Wright,	Dr. Vex H Stevens,
Dr. Wright,	Dr. Cox,
Dr. G. Dale[illegible],	Dr. Francis Berger,
Dr. Phil.,	Dr. Chapman,
Dr. Cheeseman,	Dr. J. Ikeson,
Dr. Gibson,	Dr. Salmon,
Dr. Hunt,	Dr. Dewey,
Dr. Dr. Hare,	Dr. Lours,
Dr. Hamer,	Dr. Cox,
Dr. R. Rogers,	Dr. Daniel I. Rogers,

Dr Hard, &c.

S'adresser au No. 96, rue de la Douane.

IMPORTANTE MEDECINE.

[illegible] peu concentrée [illegible] pour les maladies suivantes: [illegible] de tête, nausée, manque d'appétit [illegible] 20. diarrhée [illegible] ventre; 30. [illegible] vertige de la tête [illegible]; 50. la fièvre intermittente [illegible] 70. indigestion [illegible] la rhume de cerveau [illegible] 10. Les battemens de cœur [illegible] 12. fièvres tremblantes [illegible] modérées; 13. fièvre de douleurs [illegible] toutes sortes [illegible] 14o. [illegible] 16o. dysenterie [illegible] 18o. [illegible] 19o. [illegible] 20. [illegible] 21. [illegible] 22. [illegible] 23. [illegible] 24. [illegible] 26. [illegible] 27. [illegible] 28o. [illegible] 29o. [illegible] 30. [illegible]

[illegible] préparé par [illegible] dans la goutte [illegible] gravelle et [illegible] de [illegible] Ces médecines ont [illegible] de préparation de salsepareille [illegible] divers articles [illegible] Nous trouvons [illegible] l'expérience [illegible] une [illegible] préparation [illegible] de [illegible] salsepareille [illegible] effet [illegible] meilleure [illegible] pour tous [illegible]

Les [illegible] frais que coûtent ces articles [illegible] contre son usage [illegible] de telles objections ne devraient jamais voir avoir [illegible] et la santé du [illegible] individu sont en [illegible].

L'efficacité de la salsepareille comme [illegible] fortifiant, ne saurait être contestée. Elle [illegible] sang [illegible] particulièrement. On pourra [illegible] médicale: La faculté de médecine [illegible] unanime sur ce point.

S'adresser au No. 96, rue de la Douane où le véritable sirop est vendu par le propriétaire. 13j n

AUX CAPITALISTES.
PROPRIETES BIEN SITUEES.

IL sera vendu Samedi, 25 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par Beard & Kendig.

Six terrains, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet formé par les rues Camp, Girod, Ste. Marie, la Place Lafayette; Les bâtisses sont louées à de bons locataires. Le revenu.

No. 1. Formant l'encoignure Camp et Girod, mesure 20 pieds de face à la rue du Camp, sur 87 pieds face à la rue Girod.

No. 2, 20 Pieds de face à la rue du Camp, sur 87 pieds de profondeur.

No. 3, 20 Pieds de face à la rue du Camp, sur 87 pieds de profondeur, ce lot touche à la belle propriété de Mr. Farince.

No. 4, 20 Pieds de face à la rue Girod, sur 60 pieds de profondeur en ligne parallèle à la rue du Camp.

No. 5, Même dimension. Les 5 lots ci-dessus ont droit à une allée avant sur la rue Girod.

No. 6, Même dimension et forme l'encoignure Girod et Ste. Marie.

Conditions—Un sixième comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, les billets portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec endossement à la satisfaction du vendeur; tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt de 10 pour cent par an, sans que cette clause puisse retarder le paiement.

Les actes de vente chez M. T. Seghers, aux frais des acquéreurs. Le plan est exposé à la Bourse.
16 janv

EN débarquement du navire La Fortune, venant du Havre, et à vendre par le soussigné,
200 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Bobin frères de Paris,
25 caisses sardines à l'huile.
AUG. MOLIER,
10 janv 85, rue St. Louis.

CIGARES de la Havane—2,000,000 cigares de la Havane à vendre par
J. M. CABALLERO,
11 jan 80, St. Louis.

DRAP—assortis de couleur et de qualité, à vendre en gros et en détail par
8janv LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

MR. VICTOR DECAUX, prévient ses connaissances qu'il vient de recevoir par le Graville, du Havre: Un joli assortiment de marchandises pour soirée; habits noirs; gilets de satin et cachemire; pantalons fins; paletots; étoffes de mode; 8 douzaines chapeaux feutre; 50 paires de bottes en liège; 1 caisse parfumerie et autres articles
Rue Royale, No. 75, entre Bienville et Conti.
13 jan—

LES soussignés se sont aujourd'hui associés pour la transaction des affaires de *commission en général*, en cette ville, sous la raison de Henry O. Ames & Co.
HENRY O. AMES & Co,
Wm. F. AMES & Co.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1840.

Wm. F. Ames et Co. continuera les affaires par commission et de comestible, à Vicksburg (Miss) comme ci-devant, et sous la même raison. 1jan—26

MURIERS MULTICAULIS—Le soussigné a en consignation nombre de ces arbres qu'il offre à vendre soit au comptant ou sur signatures approuvées. Les personnes qui seraient éloignées peuvent s'adresser à lui pour leurs commandes qui seront fidèlement exécutées.
A. G. COCHRAN,
8jan 40, rue de Chartres.

A VENDRE—Une jolie presse construite à New-York, de moyenne grandeur, presque neuve, n'ayant que cinq mois d'exercice, y compris un assortiment de caractères d'imprimerie; on donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou à Danalson, chez M. Martin.
27 déc—1m

BONNE DOMESTIQUE DE MAISON A VENDRE

UNE fille esclave, bonne couturière, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 18 ans, à vendre par
P. H. GALLWEY
11 janv No. 6, rue Conti

VIEUX CIMETIERE PROTESTANT.

LES personnes qui ont des amis ensevelis dans ce cimetière, borné par les rues Conti et St. Louis, ont informées que d'après un ordre du conseil de 1ère municipalité, les dépouilles humaines de ce cimetière seront transférées dans un enclos formé d'une partie de ce cimetière et actuellement borné par les rues Conti, St. Louis et Tremé. Cet avis a pour objet de prévenir les personnes qui voudraient assister à cette translation qui aura lieu incessamment, vû que les tombes nouvelles sont achevées.
Par ordre,
11jan—11 CHARLES HARROD.

PARAPLUIES—Parapluies en soie, de Paris, de 28, 30, 32 et 34 pouces, à vendre par
16j JH. BERCIER & DUTEIL, 131, Chartres

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1840.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de six directeurs de cette institution aura lieu à la Banque, le Lundi 3 Février prochain, entre les heures de 10 a. m. et 2 p. m.
Par ordre de la direction.
10 janv FRED. FREY, Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle Orléans, 6 janvier 1840.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une réunion aura lieu lundi 3 février prochain, dans l'objet de nommer 12 directeurs pour l'administration de l'année suivante.
Par ordre de la direction,
6 jan GUSTAVE F. WEISE, sect.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier, 1840.

L'ELECTION par les actionnaires de 6 directeurs qui seront en fonction depuis le second lundi de juillet prochain, jusqu'au second lundi de février 1841, aura lieu à la banque le lundi 3 février prochain, entre 10 et 3 heures. Par ordre du bureau de direction.
6 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union,
Nlle. Orléans, 1er janvier 1840.

LES actionnaires de cette compagnie à la Nouvelle Orléans sont invités à venir payer au bureau de la compagnie les redevances ci-après, conformément aux règlements votés par la direction.

Les actionnaires qui ont payé $5 seulement comptant sur chaque action dont ils sont propriétaires auront à verser sept piastres de plus, comme il suit et par action 3 piastres et cinquante cents pour chaque action en billets convenablement endossés à 60 jours de date, et les autres trois piastres et cinquante cents pour chaque action en billets à 90 jours de date également revêtus d'endossements approuvés. Tous les actionnaires qui auront payé $10 payeront deux piastres de plus en billets endossés à 60 jours de date.
Par ordre de la direction,
1jan—1m EDWARD BARRY, secrétaire.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle Orléans, le 21 décembre 1839.

LES porteurs des certificats d'actions ci-après de cette Banque ayant transféré leurs actions et ayant négligé de rapporter les certificats qui leur avaient été délivrés—Avis est par le présent donné que les certificats dont la désignation suit, sont égarés, perdus et que l'annulation en est demandée à la Banque.

No. 12	délivré à T. Bertrand pour	6 actions
179	do à T. W. Collins	10 actions
74	do à DePouilly & Forstall	10 actions
75	do à A. Graihe	24 actions
76	do à A. Graihe	12 actions
77	do à A. Graihe	10 actions
31	do à Gendron	3 actions
79	do à F. Gillet & co.	30 actions
95	do à S. Legardeur	3 actions
101	do à G. Legardeur	6 actions
131	do à O. Leblanc	3 actions
155	do à B. Rodriguez	10 actions
16	do à Slocomb & co.	50 actions
173	do à A. Saluin	12 actions
13	do à P. Vidal	164 actions

23 déc—1m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

LES actionnaires qui n'ont pas déjà déposé des billets pour le montant de leur souscription sont invités à faire le dernier paiement de huit piastres par action au 15 du mois prochain.
Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1840.
Par ordre de la direction,
1 jan WILLIAM FURST, Secrétaire.

UN Français, (Victor) qui a fait danser à Paris diverses sociétés pendant plusieurs années, offre ses services à cet égard à Messrs. les pères de familles et autres de la Nouvelle-Orléans; il peut seul faire danser toute une nuit une réunion d'une cinquantaine de personnes et diriger en même temps les quadrilles tels qu'ils se figurent maintenant à Paris. Il sera très sûr de danser prix.

Au besoin il procurera 3 ou 4 musiciens jouant de divers instruments.

S'adresser à Hipte. Dubuc, encoignure des rues du Camp et Julie.

Nota—Il a à vendre, avec sa boite fermant à clef, une bonne basse ou violoncelle, petit patron.

HABILLEMENTS confectionnés—Un assortiment complet d'habillemens de bal très soignés; [illegible] cravattes et écharpes; escarpins vernis [illegible] gants de peau et filet, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
7 janv. 73, Royale.

TAFFETAS gommés—36 pièces taffetas gommé, à vendre par
[illegible] LOISON & SILVESTE, 73, Royale.

VINS, eau-de-vie, huile &c., à vendre par le soussigné, en débarquement des navires Vernon et Vallant: 200 barriques vin rouge Montferrand, 60 do St Estèphe, 80 do St Julien, 100 demi barriques de St Estèphe, 100 barils vin blanc, Sauterne et Barsac, 20 demi pipes eau de vie de cognac 4me. preuve, 60 paniers eau de vie [illegible] caisses vin rouge St Estèphe et St. Julien, 100 do Lafitte, 220 paniers huile [illegible], 40 caisses de 12 potons prunes [illegible] petits pois, champignons, fraises, [illegible] aux truffes, [illegible] de chaussure pour dames, [illegible] cornets en satin, bottes brillantes [illegible] importation antérieure, 19 demi pipes eau de vie Champagne, 100 caisses vins fins des Châteaux Margaux, Lafitte, Latour, Sauterne [illegible] bouchons longs [illegible].
TH. BARBANCEY, 6 Conti.

COTONNADE en couleur—Le soussigné a reçu de sa manufacture de Suisse et offre à vendre [illegible] par ballots, mouchoirs imprimés; [illegible] toiles, ginghams; cotons de couleur en [illegible] brodés en couleur, [illegible] de mousseline brodées, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
39, Chartres.

MARCHANDISES sèches en ballots dernièrement reçues et à vendre à bon marché: [illegible] challes de laine imprimées, [illegible] challes de Prusse; broderies; [illegible] à dessins; cravates; [illegible] tarlatan et aussi un assortiment général de marchandises sèches de tout genre, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
[illegible] jan 39, rue de Chartres.

VINS, liqueurs spiritueux, bière, &c—Le soussigné a constamment en magasin, provenant de ses dernières importations, choix des premières maisons de la ville et qui sont garantis pur et véritable, aux prix les plus modérés.

Vins du Rhin de toutes qualités de $8 à 36 la douzaine.

Vins du Rhin, [illegible] le meilleur en vrille Champagne [illegible] Palais, Grappe, Liberté et autres marques.

Vins de Bourgogne, Romanée, Chambertin, Clos de Vougeot et Nuits.

Vins de Madère, Porto et Malaga.

[illegible] Bordeaux, Château Lafitte, Château Margaux, de Palmer, Latour, [illegible] St. Julien St. Emilion, St. Estèphe, &c.

Vins blancs, Barsac, Grave, Sauterne, Hermitage, de $7 à $15 la douz.

Vins de Bordeaux en barriques.

Vins de desert, Lunel et Frontignan $3 1/2 à $5 la douzaine.

Eau de vie et Genièvre de première qualité.

Liqueurs, véritable et meilleur Maraschino de Martinique assortis de Bordeaux, vieux ratafia et absinthe suisse.

[illegible] Porter et Ale de Londres, tierçons 6 douzaines [illegible] fruits à l'eau de vie [illegible] W. BERGER,
[illegible] 19, St. Louis.

DOUBLONS—1100 doublons espagnols, à vendre par R. GRONING & co. 11jan

BOTTES, Souliers et Chapeaux de New York et du New Jersey—Le soussigné vient de recevoir [illegible] au No. 19, rue de la Douane, un assortiment de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New-York et du New Jersey, qu'il offre à vendre au prix courant de New York, pour argent comptant.
3 déc C. G. BRADLEY.

$10 DE RECOMPENSE.

A quitté la maison chez le soussigné, la mulâtresse ELIZA, âgée d'environ 22 ans, ayant les cheveux droits et presque toutes ses dents gâtées, elle a aussi une tache rouge sur la joue droite. Cette mulâtresse parle anglais et très peu français, elle est de petite taille, bien faite, assez jolie, le teint clair et est ordinairement bien mise. Elle s'est absentée de chez Mme Lefebvre, depuis le 26 du mois dernier.
AUG. MOLIER,
[illegible]—3 85, Saint Louis.

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté le lundi, 13 courant, de chez son maître, un nègre nommé HENRI, âgé d'environ 15 ans, taille de 4 1/2 pieds, ayant une cicatrice légère à la joue gauche; il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de drap bleu, d'une chemise de cotonnade à raies bleues et d'un gilet de drap gris à cordons et noirs aux coutures des manches, boutons noirs. Le dit nègre est fort intelligent et parle le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et de bateau à vapeur sont requis de ne pas recevoir à leur bord le dit nègre sous les peines prévues par nos lois à cet égard. La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera au No. 51, rue des Ursulines.
17j

$5 DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera au soussigné la mulâtresse ADELE, âgée d'environ 20 ans, taille ordinaire, et d'une jolie figure; elle parle français et anglais, et avait à Carrollton et l'on suppose qu'elle est encore dans le 2e municipalité. Elle s'est absentée depuis le 12 novembre dernier.
I. COULON JUMONVILLE,
11jan—3 faubourg Marigny.

$15 DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis la nuit de Noël, le mulâtre DAVID, âgé de 21 ans, et 5 pieds 5 pouces, parlant l'anglais seulement, il était vêtu en deux fois, ayant un gilet rond de drap bleu et pantalon; il a été vu sur le rail road Pontchartrain, et l'on pense qu'il a pu traverser le Lac. Il parle lentement et [illegible] Tous les capitaines de navires ou bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
D. FERRMAN,
[illegible] 26, Bank Place.

ESCLAVE MARRONNE.

Une négresse manquant de la maison de Mr. André Dupré, nommée MARAYA, [illegible] figure pointue, âgée de 27 à 28 ans, parlant très bien anglais et le français; elle était marchande de gâteaux sur la Levée. Ses allures sont du côté de la rue Poydras et de la Levée.

Une récompense de $20 sera donnée à celui qui la conduira chez son maître, rue St. Jean, 2le municipalité, ou à la geole. 15 jan—4

Sont parties marronnes, deux négresses; l'une le 21 septembre, nommée ROSE ou RODEY, âgée de 40 ou 42 ans, taille grande et bien faite, parlant l'anglais et le français, ayant la chevelure crépue, la peau grosse, le nez courbe, [illegible] d'une robe de cotonnade bleue et d'une d'indienne noire à raies blanches. On présume qu'elle est sortie avec quelque [illegible]. Elle appartient à M. Lorant Cordier. L'autre nommée LUISE est partie le 10 de ce mois, elle est âgée de 18 à 20 ans, taille ordinaire, figure ronde et noire; grands pieds et en dehors, et les mains longues et gauches; l'épaule droite est plus haute que l'autre, elle est enceinte de 4 ou 5 mois, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade bleue. 25 piastres pour Rose, et 10 piastres pour Louise.
13déc—2o—1a R. CANTRELLE.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE, SERONT données à celui qui arrêtera et livrera au soussigné le nègre GEORGE, parti marron le 10 novembre dernier. Il parle anglais et français, est âgé de 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 3 ou 5 pouces, trapu, yeux petits, front bombé, marche élégance, une dent de devant à la mâchoire supérieure cassée—Ce nègre a longtems travaillé avec Mr. Wm. Stone commue marqueur de coton.
FERNANDO LEMOS,
13 janv—1m No. 133, rue Dauphine.

DETENU à la geole de la paroisse St Jean Baptiste, un nègre appelé CHEDERICK, disant appartenir à M Walker, du Bayou Sara. Ce nègre ne parle que l'Anglais; c'est un nègre grand et de forte constitution. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 5 janvier 1840.
14j A. LUMINAIS, shérif.

$5 DE RECOMPENSE seront données à celui qui logera dans une des geoles de la ville le nègre TOM alias JOE, maçon de son état, ayant appartenu à Louis Dupré; ce nègre âgé de 23 ans, haut de 5 pieds 8 pouces près, parlant l'anglais et le français, se tient, dit-on, dans le faubourg Marigny, où il travaille de son état.

Ces piastres seront données à celui qui fera connaître la personne qui cache ou l'emploie, en donnant avis, rue Carondelet no. 4, entre Canal et Commune.
6jan—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste.—Lundi 20 janvier 1840, à 10 heures du matin, en vertu d'un jugement rendu le 7 du présent mois par l'honorable cour de premier district judiciaire de cet Etat, il sera exposé en vente publique par le juge, ex-officio encanteur soussigné, sur les lieux, les biens mobiliers et immobiliers situés dans cette paroisse et appartenant par indivise aux dames Emélie Jacob épouse du sieur Alphonse Perret, Claire Adélaïde Jacob, épouse du sieur Pierre Rousset Jr., Corinne Burcard, veuve de feu François Victor Jacob et aux mineurs Emile Jacob, Claire Victoire Jacob et Joseph Gustave Jacob; savoir:

1o. 17 chevaux, 8 jumens dont 4 avec leur croît, 7 mulets, 17 paires de bœufs domptés, un bœuf non domté, une vache laitière et son veau et une certaine quantité d'instruments aratoires, d'outils et d'autres objets à l'usage d'une habitation.

2o. 54 esclaves, savoir: 34 hommes parmi lesquels sont: un nègre entendu à conduire une machine à vapeur, un commandeur, un tonnelier, un palfrenier, un scieur de long, un cuisinier, huit charretiers et de bons travailleurs; 10 femmes dans le nombre desquelles sont deux cuisinières, deux blanchisseuses, des domestiques et de bonnes négresses de champ; et 10 enfants nés de six des dites femmes et qui seront vendus avec leur mère.

3o. Six lots de terre sans aucun bâtiment, (ceux qui se trouvent dessus devant être vendus séparément,) cinq desquels lots ont chacun deux arpents de face au Mississipi sur quarante arpens de profondeur, avec une seconde concession, et le sixième deux arpens et demi, plus ou moins de face au dit fleuve, sur également quarante arpens de profondeur avec une seconde concession. Ces six lots de terre sont situés dans cette paroisse sur la rive droite du dit fleuve et formaient primitivement une habitation établie en sucrerie qui était bornée du côté d'en haut par celle des sieurs François Webre et frères et du côté d'en bas par celle du sieur Zéphyrin Barré.

4o. Et, pour être enlevés dans six mois à compter du jour de la vente, une maison principale à étage, un hôpital, un magasin à vivres, un moulin à grain et son hangard, trois écuries, une grange, deux pigeonniers, 14 cabanes à nègres, une sucrerie et une purgerie en briques, quelques bacs et citernes, deux équipages de quatre chaudières chacun, un bâtiment en briques de forme ronde et un moulin à cannes mû par une machine à vapeur de Cincinnati de la force de seize chevaux; le tout sis sur les susdits lots de terre.

Conditions:—Les animaux, instruments aratoires, outils et autres objets à l'usage d'un habitation, payables en tout mars 1840.

Les esclaves et les lots de terre payables en trois termes égaux, en tout mars des années 1841, 1842 et 1843.

Les bâtimens et les dépendances payables en tout mars 1841.

Le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction et payables au bureau du juge soussigné avec réserve d'hypothèque sur les esclaves et les lots de terre jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'actes de vente, certificats et inscriptions d'hypothèque à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 14 décembre 1839.
21 déc—4 1jan T. LEBLANC, juge.

AVIS AU PUBLIC.
WM. BERGER,
Négociant commissionnaire et courtier général.
Nouvelle-Orléans, rue St. Louis, No. 19

A l'honneur d'offrir ses services pour l'achat et la vente de *marchandises, denrées et produits*, de tout genre de *propriétés, de fonds publics, de banque, d'argent, d'esclaves*, &c.

Des *marchandises de toute espèce* achetées et vendues par *courtage*, des ventes faites par *commission* en magasin, en gros et au détail, sur échantillon ou dépôt des objets, et à la demande des consignataires se feront aussi par la voie *de la vente publique*, et dans ce cas là, moyennant la commission légale seulement.

Des *marchandises* de tout genre seront aussi reçues en *magasinage* dans des magasins vastes et commodes.

Cet *établissement* nouveau dans son genre en cette ville, spécialement voué aux affaires locales, offrira de grandes facilités au public et particulièrement aux négociants, aux citoyens résidents et aux commerçants de l'étranger et de l'intérieur, qui pourront vendre ou acheter des assortiments et factures, n'importe quelle soit leur importance et leur variété, sans le moindre embarras et sans se déplacer. De même *Messrs les pacotilleurs* et commerçants étrangers et ceux ayant des factures ou des objets à vendre à bon marché, jouiront de l'avantage d'une vente régulière par commission aux prix courans de la place.

On *se chargera* aussi de tout ce qui a rapport aux affaires de *douane, de navires et d'expéditions* maritimes ou par vapeur.

Une *bonne réputation*, une parfaite connaissance des affaires commerciales et locales, de l'activité et de l'intégrité, jointes aux références respectables suivantes, présenteront des titres suffisants pour mériter le patronage public que sollicite respectueusement
WM. BERGER.

REFERENCES:
Messieurs:

Fred. Frey	Blanchard, Eimer & Co.
J. B. Perrault,	F. Ganahl & Co.
Jules Moery,	Herbault Frères.
J. H. Field & Co.	E. Johns & Co.
H. C. Cammack & Co	J. N. Rieslé.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1840. 6j—1m, 3jps

CHARBON—250 boucauts charbon à vendre, sur la levée en lots au gré des acheteurs.
16 j JOS. H. ASBRIDGE, 65, Commune.

BOUCAUDS, barriques et tierçons à melasse, à vendre par
16 j COIT & Co, 20 Douane.

DEUX wagons neufs de Philadelphie, trois wagons de plantations, et un grand assortiment de roues, chars, etc. JAMES D. DENEGRE,
16 j 16, Douane.

TOILE d'emballage d'Ecosse—300 grosses pièces toile Dundee, à vendre par
16jan HOLMES & MILLS, Bank Place.

CAPSULES—500 milliers capsules fondues à vendre par TAYLOR, HARTT & Co,
16 j 70, rue de Chartres.

BOUTONS—3,000 boutons en nacre pour le marché mexicain. TAYLOR, HARTT & Co,
16 j 70, Chartres.

MIROIRS de toilette—1 caisse d'Allemagne à vendre par TAYLOR HARTT & CO,
16 j 60, Chartres.

CLOUX—124 barils cloux assortis à vendre par
S. J. B. WHITNEY,
16 j 73, Camp.

CHARBON—50 barriques charbon du Canal, et 50 do. charbon Orrell, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par
16 janv ALEX. PARK, 91, Commune.

HUILE—27 barriques huile; 12 do. jambons; vernis copal, à vendre par
WILLIAM S. BROWN,
16 janv 26, rue Gravier.

ON demande à acheter des billets de Pensacole.
15 j S. HEATH & Co, 95, Camp.

SACS EN PITRE—25,000 sacs en ballots de 250 chaque à vendre par
15jan S & J.P. WHITNEY, 73 Camp.

MELASSE sur habitation, à vendre par
15jan ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti

SUCRE clarifié—150 tierçons en magasin et à vendre par
15jan ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti

TABAC—10 caisses tabac supérieur de Virginie, à vendre par
15jan C. S. HARRISON, 24 rue Poydras.

INDIGO, etc.—19 surons indigo de Caracas, à vendre par
15jan R. GRONING & co.

JAMBONS, etc—50,000 livres jambons, côtés et épaules, 250 barils whiskey, 500 de farine, à vendre par C. S. HARRISON & co.
15jan 24, rue Poydras.

INDIGO—20 surons indigo caracas; 200 barillets blanc de plomb de Philadelphie; 1000 barillets cloux Saxe plumes à vendre par
15jan C. S. HARRISON, 24 rue Poydras.

CAFE de la Havane—800 sacs première qualité, à vendre par S B FIELD,
15 jan 78, Bienville.

BLANC DE PLOMB, &c—28 barils, 200 cuvertures, 4 balles de 50 paires couvertures et 3 points à vendre par 15j S. HEATH & co.

HABILLEMENS—200 ballots habillemens assortis américains pour la saison, à vendre par
15jan ANDREWS & BRO, 50 rue du Camp.

AVIS—La société existant sous la raison de Boulet et Montreuil est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.

M. H J. Boulet est seul chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son nom particulier.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1839. 31 d

WILLIAM MURE, fera des avances en argent sur les consignations de coton, faites à ses agents à Liverpool. 22, rue du Canal. 21d—1m

TRAITES sur New-York, à 10 et 60 jours de vue, s'adresser à WILLIAM MURE,
21 dec—1m 22, Canal.

A VENDRE—10,000 barils à melasse et 4000 tierçons de 60 gallons chaque, tous égaux.
31 d—8 GUTH, 30, St. Louis.

ON demande immédiatement une nourrice sans enfant, s'adresser rue Bourgogne, entre du Maine et St. Philippe no. 268. 10j—5

ALUM &c.—75 bls alum de Baltimore; 50 do so d'epson; 25 do huile de vitriol; 25 sulfate de cuivre; 25 do blanc de ceruse; 10 grandes cruches en pierres; 100 bouteilles madère; 4000 barrillets blanc de plomb; 300 do peintures coloriées; 20 barriques huile de lin; 10 do huile de sperma[illegible]; 10 do huile de baleine; 30 barriques huile de tannerie; 40 barriques (madère) teinture; 20 barriques salpêtre; 500 caisses carreaux de vitres; 15 barriques huile de castor, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
Marchand de médecines, peintures et huiles, encoignure des rues de la Commune, et de Tchoupitoulas. 15j

LE sieur CENCIER, armurier, annonce qu'il quitte son établissement, rue Condé, No. 34 pour cause de départ il prie ceux qui ont des armes en réparation de les retirer. S'adresser à M. Simon, marchand de meubles, rue Ste. Anne 36. 7j—15

UNE personne qui pendant plusieurs années a été dans les affaires à la Nouvelle-Orléans, et qui connaît les diverses branches du commerce, désire se placer comme commis dans une maison de commission, d'épiceries, sur la Levée ou à bord d'un bateau à vapeur. Il produira les meilleurs témoignages en sa faveur. S'adresser à R. S. au bureau du Bulletin.
7 janv—18

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses en magasin et à vendre par
11jan R. GHOBBS, 19 rue de la Douane.

MR. A. L. LEVY a reçu un assortiment de chemises en toile de lin et en coton, à poitrine, et collet en toile de lin. Il invite Messieurs les marchands à venir les visiter à son magasin, No. 44, rue Conti.
10 janv

GRAINES FRAICHES DE JARDIN—[illegible] Gallay, marchand grainier et pépiniériste, rue Condé, no. [illegible] St. Philippe, Nlle. Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Talma, un assortiment de graines de jardin de la dernière récolte, expédiées par M. [illegible], cultivateur et marchand de graines, près de [illegible], qui est renommé pour la qualité de ses produits. Le sieur Gallay aura toujours à vendre un assortiment d'arbres fruitiers et plantes d'ornement.
15 j—3m

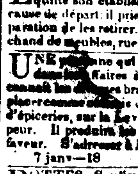

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de Fourneret [illegible] Rietsch, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de M. Louis Labranche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'arbres fruitiers, tels que poiriers, [illegible] pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, [illegible] rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement, [illegible] Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. [illegible] Schoendoerffer, pharmacie de M. Gomotis, no. [illegible]. 15j

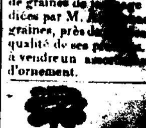

MAGASIN [illegible] DE LA LOUISIANE, [illegible] Canal, près la rue Dauphine. [illegible] la liberté d'informer [illegible] main un grand assortiment de [illegible] de toute description, venant de M. [illegible] York. Aussi, drains de [illegible] graines d'oiseaux mixte, instruments de jardinage et pour la culture de la soie, arbres fruitiers, plantes, morus multicaulis, etc. [illegible] nent aussi la liberté d'informer qu'ils ont reçu un ouvrage sur l'agriculture pour ce climat, expliquant la culture d'un jardin, et ils appellent l'attention des jardiniers et autres à leur assortiment de graines. La qualité supérieure de leurs articles recommandera l'approbation de ceux qui en feront usage.

N. B.—Récemment reçu de New York, un joli assortiment de bulbes de fleurs allemandes, racines et dahlias doubles; aussi, une grande variété de pois et haricots. Les bulbes sont de première qualité. Aussi—Quelques belles têtes d'oignons. 15—6m

L [illegible] comme médecin, chirurgien [illegible] No. 292, [illegible] rue du Camp [illegible].
6 jan—12

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre

Vins de Champagne 1re. qualité,
do de Chambertin 1re. qualité,
do de Bergerman,
do de Haut-Brion, Larose, et Lafitte,
do de Frontignan, St. Emilion Haut Brion &c.
do de Blanc de Sauterne,
do du Rhin, Kochsimer &c,
Eau de vie vieille de cognac,
Liqueurs assorties de Paris et Bordeaux,
Marasquino, curaçao, dantzic, crême de [illegible],
Raisins verts de Malaga, en très bon état,
Fraises, pêche, abricots, prunes, cerises dans leur propre jus.
Confitures au sirop de France, de Metz et de la Havane,
Saucissons de Lyon et de Morlaix,
Fruits crystalisés et nougat de Marseille,
Liqueurs en porcelaine de diverses formes,
Asperges en jarre, en saumure,
Patés truffés, perdrix, cailles, [illegible] &c,
Saumons, alose, lamproie conservés en boites de fer blanc,
Truffes du Perigord de 1re. qualité,
Raisins sec de Malaga [illegible] 1/4 et 1/2 boites,
Amandes de Gènes,
Sardines de Nantes en 1/4 et 1/2 gr. boites,
Genièvre de Hollande véritable en cruchons,
Anisette de Bordeaux,
Pruneaux en jarres,
Petits pois assortis et choisis,
Chaines plombées pour nettoyer les bouteilles,
Madère, Sherry et Port Wine.
Macaroni et vermicelle d'Italie,
Parfumeries, eau de cologne très fraiche,
Allumettes chimiques à friction, de Paris,
Jambons de Westphalie et de l'Ouest,
Salaisons assorties de Marseille,
Fromage de gruyère et de Hollande,
Absynthe suisse, kirch et bitter,
Eau de fleur d'orange très fraiche,
Et en général tous articles pour familles et steamboats.
LOREILHE & VALETON,
30d Encoig. Royale et Douane.

CONSULTATIONS MEDICALES, RUE DU CANAL, No 126.

LE DOCTEUR BARELLE de la faculté de New York, membre des sociétés médicales de N. York et de la Nlle Orléans, membre correspondant de la société médicale de Toulouse, etc.

Donnera des consultations à son domicile, sur toutes les maladies, mais plus particulièrement sur les maladies chroniques de la poitrine et de l'estomac, les affections dartreuses, scrofuleuses et cancéreuses, la goutte, les rhumatismes, etc. Il traite les maladies secrètes par une nouvelle méthode sûre, prompte et facile.

Les personnes qui désireront consulter le Docteur par correspondance n'auront qu'à détailler les symptomes de leurs maladies, et le temps qu'ils en sont attaqués, etc. ils en recevront une prompte réponse.

Consultations de 9 heures du matin à 3 heures du soir. 23 a—6m.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.
New-York, 1er janvier 1839. 15f an

CHARBON—Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Cannel, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au crible, en bourant et par baril, qu'il offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville, au premier, seront immédiatement exécutés.
26 oct B. & A. SOULIE.

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET ainé & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Labranche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement; 35,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. Schoendoerffer, Pharmacie Mr. Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 23 sept 6m

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera.
17 8 H. CURTIUS, apothicaire.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 21, rue du Camp.
CAPITAL.—$300,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et les rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes.
E. L. TRACY, secrétaire. 26

MANUEL BLASCO & Co, rue de Chartres no. 69, entre Bienville et Conti, offrent en vente des chapeaux de soie Français de la première qualité fabriqué par Laville & Co. à Paris comme suit:

pour homme au détail à		$4
jeune gens,		3
enfant, noir et gris,		2 50

Casquettes en drap pour enfant 2 et 1 50

Aussi un grand assortiment d'habillements pour enfants, à la matelote en velour, en drap, en merinos et en casimir, tous ces articles à la dernière mode.

Un très grand assortiment d'habillements pour homme tel que:
Paletots en drap et casimir,
Levites de chasse ouattée,
Surtouts en Beaver-Cloth ouatté,
Levite drap très fins assorties en couleurs,
Habits drap noir et couleurs assortis.

Un très joli choix de gilets de dessous de fantaisie. Ainsi que des pantalons de toutes qualités,
Cravattes en satin noir et de fantaisie,
Gants glacé blanc, et en couleur,
do en mérinos noir et en couleurs,
Bretelles, cannes et parapluies.
Un assortiment général d'habillements pour jeunes gens.

Il y a aussi en magasin tout ce qu'on peut désirer de mieux en chemises en toile unies et en jabots chemises en mérinos, tricots,
Chemises en coton tricot,
Caleçons en merinos, do. do coton, do.

Tous ces articles sont arrivés par les derniers arrivages de France et du Nord et seront vendus à des prix toujours modérés. 2 dec.

A VENDRE—Bois de chauffage frêne et chêne, Bois de pin pour steam-boats, Charbon de bois et goudron, Briques du lac, Sable et Coquilles, par CHAUCHON & LEROY,
30 nov Bassin Carondelet, Enc. St. Claude.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

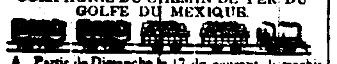

A Partir de Dimanche le 17 du courant, la machine Locomotive partira tous les jours, du Dépôt dans la rue des Bons Enfans pour Versailles.

De la ville à 9 h. A. M.		De Versailles à 10 h. A. M.	
" 4 P. M.		" 5 P. M.	

Les passagers paieront quinze cents jusqu'aux casernes et vingt cinq cents jusqu'à Versailles.

Les personnes qui voudraient se servir du chemin de fer pour transporter du bois, des briques etc. sont priées de s'informer du prix et des conditions au bureau de la Compagnie, au Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.
Nouvelle-Orléans, ce 12 Novembre 1839.
Par ordre de la Direction,
13 nov WILLIAM FURST, secrétaire

ACADEMIE DE DESSIN

MR. D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir du 16 décembre, au no. 90, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience, une méthode courte et facile et les heureux résultats obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson lui font espérer que tous ceux qui désirent s'instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation n'hésiteront pas à lui accorder leur confiance.

Arrangemens des classes:
Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 8 heures du soir.
Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi
Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier, crayons, &c. payés séparément.

REFERENCES:
MM. A. B. Roman, Gouverneur,
P. Soule,
Dr. Ingals, président du collège Jefferson,
Charles Genois, maire,
W. DeBuys, Major général,
J. B. Plauche, général. 19 dc

NOUVELLE MAISON PARISIENNE.

TEODORE GUEDON coiffeur, rue de Chartres no. 150, vis à vis l'hôtel d'Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir un grand assortiment d'objets divers, tout ce qu'il y a de plus à la mode.

Cravattes de bal, do négligé, cols anglais, bretelles anglaises, chemises, gants, chaussettes de soie, et cilaques pour bal, cordons de montre de toute forme, foulards, gravure nouvelles, etc. etc.

PARFUMERIE.

Amandine pour adoucir la peau et quantité d'autres eaux appréciées avec brevet d'invention tant pour les dents que pour l'usage de la toilette, pommade coquette, de à la reine, régénérateur nouveau, bandoline et autre cosmétiques pour fixer les cheveux et leur donner du brillant, extraits d'odeur variés flacons cristal et autres, eau de lavandre, ambrée et naturelle, huile macassar, savons nouveau, rouge et blanc de perle, très fin, moelle de bœuf, grains d'ours etc. etc.

TABLETTERIE.

Brosses à tête, do à chapeau, do à habit, do à dent, do à faveris et à poche, ivoire, écaille, buffle, palissandre incrustation de différents modèles, carnet de bal, boîtes à gants, nécessaires, peignes de toutes formes, glaces à main, un joli choix de cannes fantaisies, porte cigares, rasoirs et cuirs à rasoirs, pâte diamantine, lorgnons, etc. etc.

Nota. Les personnes dépourvues de cheveux ou dont la chevelure serait en souffrance, peuvent en toute assurance s'adresser à cette même maison, déjà bien connue, pour ce qui est de la perfection de ces perruques, cachefolies, bandeaux et frisettes en tout genre.
7 déc

ECRITURE.

MESSIEURS DOLBEAR & FRERE ont transporté leur académie d'écriture au No. 93, rue de Chartres, au-dessus du Magasin de Mme. Lefebvre et frères.

Le public est respectueusement invité de venir examiner les essais d'écriture de personnes qui ont depuis 8 jusqu'à 60 ans d'âge. On peut recevoir des leçons à l'académie, ou dans toute autre partie de la ville depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Ceux dont le temps n'est pas employé peuvent acquérir une belle main en une semaine. Les directeurs sont bien aises qu'on ne quitte leur établissement qu'après avoir acquis une écriture aisée, élégante et rapide. Toute personne formant partie d'une association de cinq autres peut être instruite gratis.

A l'avenir l'académie restera ouverte toute l'année et se conduira que par les professeurs eux-mêmes. Comme il leur est revenu que des personnes qui ont montré à écrire soit ici, soit à Cube, avaient annoncé qu'elles étaient en rapport avec leur institution, ils profitent de cette circonstance pour faire savoir que ces prétentions sont dénuées de fondement.

Science de l'écriture pratique de Dolbear. 5e. édition est à vendre.

N. B. Tous les journaux de la Nouvelle-Orléans sont priés d'insérer cet avis une fois et d'en envoyer chercher le montant. 30 déc—1

MAISONS A LOUER.

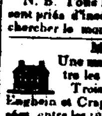

Une maison à étages, située rue Moreau, entre les rues St. Ferdinand et du Port.

Trois maisons, situées encoignure des rues Enghein et Craps. Une maison rue des Champs Elysées, entre les rues Bons Enfants et Moralès, à louer. S'adresser à Cordeviolle et Lacroix, rue de Chartres No 123. 27 dec

A VENDRE SUR PIED, par Labarre, encoignure Royale et Ste Anne—Superbe plant d'arbres fruitiers greffés, ayant passé l'été en terre; abricotiers, pruniers, amarronniers de Lyon, rosiers remontants et des plantes de jardinage, reçus par les derniers navires. 6 janv

POUR L'INTERIEUR.

BATEAU d'un léger tirant d'eau—Le bateau à vapeur d'un [illegible] léger tirant d'eau ARABIAN [illegible] N. B. Cook, fera ses voyages réguliers comme [illegible] entre Indian Village et St. Martinville, partant du Indian Village, tous les jeudi et lundi à [illegible] heures, a. m. et de St. Martinville tous les mercredi et samedi. Ce bateau a de beaux emménagemens. S'adresser au Indian Village ou à
R. T. LAWRENCE, Nlle Orléans.

N. B. L'Arabian est bien calculé pour les voyages des Attakapas, ayant une belle et grande chambre et tirant peu d'eau. L'Arabian fera un voyage toutes les semaines aux Opelousas aussitôt que les eaux le permettront.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
30 nov 57, rue des Magasins.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & Co., ENTRE BOSTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les soussignés demandent à informer leurs amis et le public en général qu'ils ont pris l'agence de la ligne ci-dessus, et ils sollicitent la continuation du patronage qui leur a été accordé jusqu'à ce jour. La ligne est composée des navires suivants:

Carolina,	400	tonneaux,	capt.	Lewist,
Cincinnati,	590	"	"	Sam Howes,
Concordia,	605	"	"	J. Harding,
Charleston,	375	"	"	D. Eldridge,
Colombiana,	625	"	"	G. Barker,
Cherokee,	415	"	"	B. Loring.

Les navires ci-dessus sont tous neufs, doublés et chevillés en cuivre, commandés par d'habiles marins et bien approvisionnés de tout ce qui est nécessaire.

Ces paquebots seront remorqués en montant et en descendant la rivière et partiront positivement tels qu'annoncés. Les agents s'engagent à faire remettre les marchandises par cette voie aux prix ordinaires et ils en paieront les frais lorsqu'ils en seront requis. Pour fret ou passage, s'adresser aux agents,
HENRY A. NORCROSS & Co.
6 déc 66, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se composera des navires ci-après, les quels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Nouveau Navire ———,	Capitaine	Adam Gray,
Navire SEAMAN,		Nickerson,
Barque MARY,		Myrick,
" IRAD FERRR, (nlle),		Stevens,
" BALTIMORE SALTOS,		Nickerson,
Brick ARCHITECT,		Gray.

Ces bâtimens sont de première classe, ont de bons emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans le Chesapeake et la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination respective par Mrs. Clark & Hellogg, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
24 G BEDFORD & BECK, 22, Bienville.

Ligne de paquebots entre New-York et la Louisiane.
(Un navire part, tous les second Lundi.)

La ligne est composée des navires suivans:

Navire SHAKESPEARE	capt.	Britton.
" YAZOO,		Trask.
" MISSISSIPI,		Hilbred.
" LOUISVILLE,		Allen.
" HUNSTVILLE,		Eldridge.
" SARATOGA,		Hathaway.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau, bâtis à New-York pour cette ligne. Ils ont des chambres élégantes et confortables et sont commandés par des marins d'expérience.

Le prix du passage est fixé à $80 sans vins; ces navires seront remorqués en descendant et en remontant la rivière. Les jours de départ seront ponctuels.

Le capitaine ou les propriétaires de ces navires ne seront pas responsables des bijoux, lingots, pierres précieuses, ou argenterie, ou pour la casse de verre ou faïence, marbre ou granite, ou pour la rouille sur le fer ou l'acier, ou sur les res, paquets et ballots qui seront mis à bord des navires, à moins qu'il en ait été pris un connaissement mentionnant la valeur réelle. Pour fret ou passage, s'adresser à
W. R. FOSDICK & RASINES,
18 nov 70, Camp.

PAQUEBOTS ENTRE NEW-YORK ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Cette ligne est composée des navires suivans:

FRANCIS DEPAU,	capt. C. A. Forbes,	700 ton.
LOUISA,	Wm. Osborne,	500 do
MEMPHIS,	S. Nichols,	600 do
OCONEE,	E. Knight,	475 do
OCMULGEE,	J. J. Leavitt,	475 do
FRANCONIA,	E. Cross,	500 do

Ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et bâti à New York expressément pour faire les voyages ci-dessus. Il ont aussi de beaux emménagemens pour les passagers Ces navires seront remorqués en montant et en descendant la rivière.

Les propriétaires ou capitaines de ces navires ne seront pas responsables de la casse de vitres, faïence ou granite ou ouvrages de ferblanterie, ni pour la rouille sur le fer ou l'acier, ni pour les ballots ou paquets qui ne seront point accompagnés d'un reconnaissement signé au bureau des agents. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY,
25 oct 98, Gravier.

POUR NEW-YORK.
Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront en tous 12; ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix;

YAZOO,	Capitaine	Trask
MISSISSIPI,	"	Bosle.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldredge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces batimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégants pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vin ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie pierres précieuses, pour le cassage des vitres, faïence, marbre ou granit, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier, ni pour les ballots ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un reconnaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES B. HULLIN
21 m 76, rue du Camp.

Lignes de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un faible tirant d'eau, très convenables, ont de beaux emménagements, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	B. Loring.
CAROLINA	400	"	S. Lemist.
CHARLESTON	375	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	G. Barker
CONCORDIA	605	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience. Ils ont de vastes emménagements et les chambres des dames sont séparées. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et il a été fait avec les paquebots réguliers dans le cas de retard, d'autres navires seront bien les remplaçants. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui y seront expédiées; ils avanceront et en exigeront toutes les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.
JOHN A MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue de Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston.
2 nov—

TARPAN, HARDY & Co.
Marchands à commission et expéditeurs,
Rue de la Nouvelle-Levée.
Avec:
Négociants en gros et en détail de produits étrangers et du pays, et de marchandises de gout, dans la rue du Maine à Vicksburg, Miss. 23 nov—3ja—12

LEA BUNKER & Co.,
Marchands de produits à Commission.
A Philadelphie.
Référence à MM. J. W. Zacharie & Co,
Joseph Landis & Co.,
William & Lindley,
m 13 la Nouvelle-Orléans.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.
E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.
J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS,	résidant à	New-York.
Z. ANDREWS,	"	Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS,	"	Mobile.

14 août

RESTAURANT DES ETRANGERS,
Rue St. Philippe entre Condé et Vieille Levée
Géré par L. CANONGE.

AVIS—J'ai la faveur d'annoncer au public et à mes connaissances que Messieurs A. Marzoni & Co m'ont donné la direction de ce nouvel établissement, à partir du 10 courant. L'on trouvera dans ledit restaurant les mets les mieux préparés et variés autant que le temps et les prix pourront le permettre, et il y a des cabinets et salons de société.

A dater du 15, une table d'hôte des mieux servies—déjeuner à 8 heures 1/2, et diner à 3 1/2, à raison de $30 par mois.

Une longue expérience et les nombreuses connaissances que j'ai dans cette ville me font espérer le patronage du public. 8 janv—15 L. CANONGE.

ACADEMIE D'ESCRIME

MR. WM. DAUPHIN, a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et le public qu'il ouvrira sa salle d'armes lundi 13 janvier, chez M. Gomy au 1er rue d'Orléans. Les personne qui désireront prendre des leçons sont invités à s'adresser à M. Gomy, ou à lui même à la Bourse St. Louis, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Il ose espérer que les jeunes gens s'empresseront de concourir à son exercice, qui tend à développer les grâces et l'adresse qui distingue un jeune homme bien élevé.

La salle sera ouverte les lundi, Mercredi et vendredi depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir
Prix $15 par mois. 6 j—

CHAPEAUX—Un assortiment de chapeaux de soie de Paris de dernière mode et chapeaux de castor américains, à vendre en gros et en détail à des prix modérés par
16j JH. BERCIER & DUTEIL, 131, Chartres.

HABILLEMENTS confectionnés—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France un assortiment de redingottes et habits en drap à la mode, pantalons et gilets en casimir, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
16 j JH. BERCIER & DUTEIL, 131, Chartres.